

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE



RAPPORT D'IMPACT

29 juillet 2022



CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

CM-AM Global Climate Change

Lancé en juin 2021 et **ayant reçu le label Greenfin** délivré par le Ministère de la Transition écologique, le fonds **CM-AM Global Climate Change** est un **fonds thématique global géré en stock picking**. Il participe au **financement de la transition énergétique**. Son ambition est d'accompagner les entreprises apportant des solutions innovantes pour la lutte contre le réchauffement climatique tout en excluant les sociétés ayant le plus mauvais profil carbone de leur secteur. La gestion du fonds combine analyse financière et extra-financière.



Un fonds labellisé Greenfin : Gage du respect de la thématique

Créé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le **label Greenfin** garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Le label définit des éco-activités qui entrent dans le champ de la transition énergétique. Il a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles. L'audit de labellisation des fonds est assuré par des organismes tiers indépendants (*Source : Greenfin*).

✓ Répartition du portefeuille par éco-activités :

Le fonds mesure la part verte ou éco-activité de ses investissements selon le référentiel d'investissement du label Greenfin. Il s'agit de la part de chiffre d'affaires en lien avec les 8 domaines d'éco-activités définies par le label. La gestion a regroupé ces 8 domaines en 4 thèmes d'investissement :

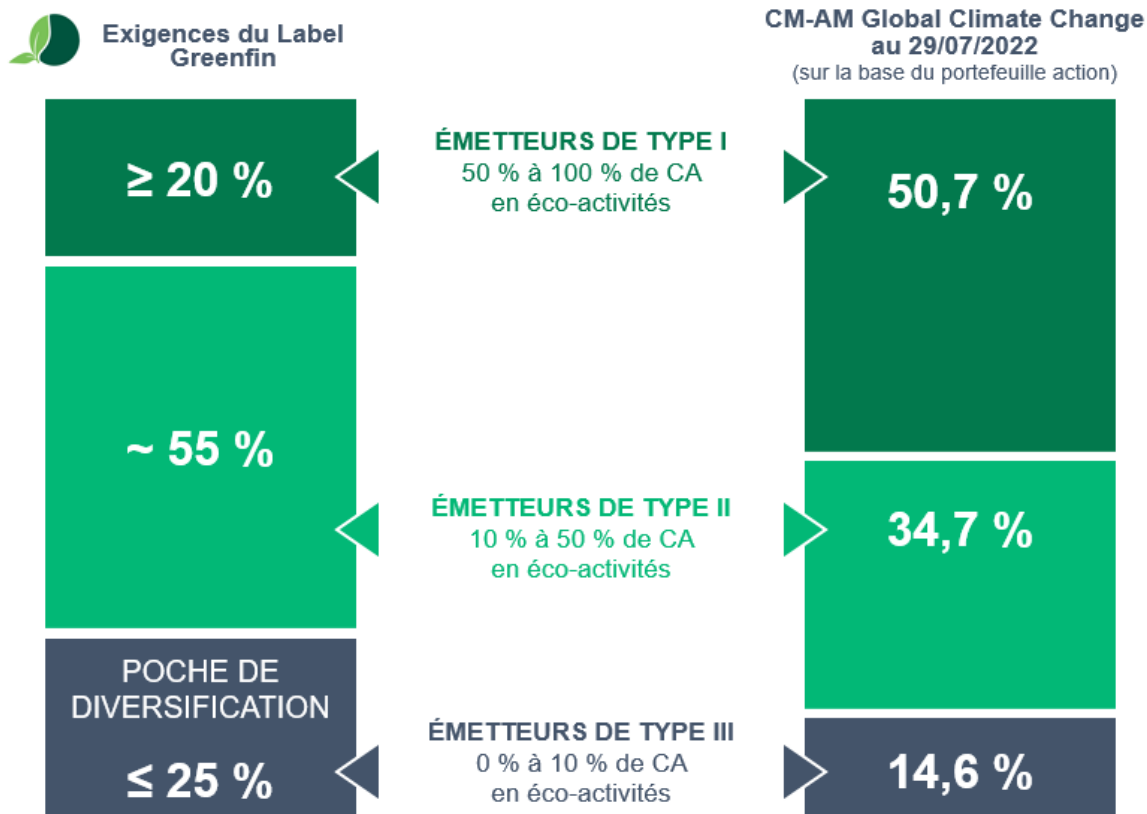
Les sociétés en portefeuille sont ensuite classées en 3 catégories :

- **Émetteurs de type I** : entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités ;
- **Émetteurs de type II** : entreprises réalisant entre 10 % et 50 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités ;
- **Émetteurs de type III** : entreprises réalisant moins de 10 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités.

Afin de garantir que la grande majorité des investissements représente un chiffre d'affaires vert significatif, le label impose une répartition des investissements du fonds de la façon suivante :

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Respect des exigences du label :



Au 29 juillet 2022, **CM-AM Global Climate Change** était très significativement au-dessus des exigences du label Greenfin en termes de répartition du chiffre d'affaires des sociétés le composant.

Le chiffre d'affaires réalisé dans les « éco-activités » est mis à jour sur une base annuelle en s'appuyant sur les données publiées du dernier exercice fiscal réalisé.

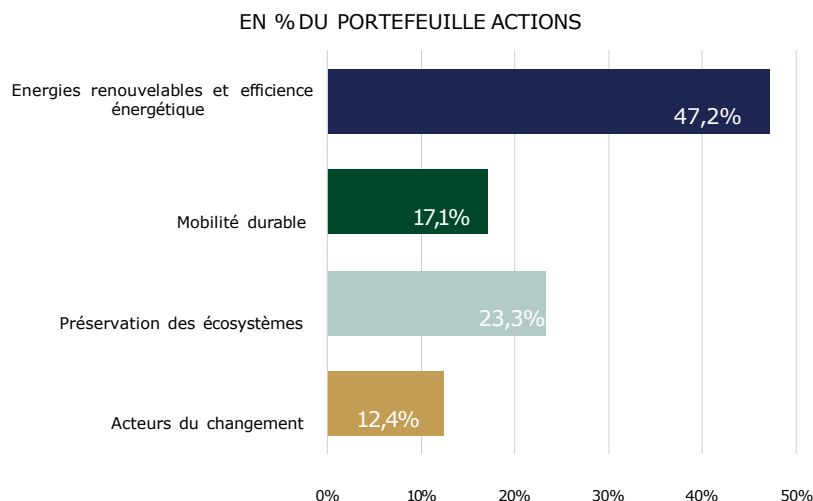
Thèmes d'investissement

Le fonds investit sur des sociétés impliquées dans les tendances de croissance verte suivantes :

- (i) Mobilité durable : véhicules électriques, deux-roues, trains...
- (ii) Énergies renouvelables et efficacité énergétique : éolien, solaire, stockage énergétique, capture de carbone, semi-conducteurs...
- (iii) Préservation des écosystèmes : gestion de l'eau, gestion des déchets, packaging durable...
- (iv) Acteurs du changement : sociétés impliquées dans la transition énergétique, mais n'entrant pas dans les 3 catégories précédentes (ex. : Bureau Veritas qui certifie les processus de ses clients).

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Répartition du portefeuille par thèmes d'investissement au 29/07/2022 :



Le portefeuille du fonds est susceptible de modification à tout moment.

L'équipe de gestion du fonds s'appuie sur un processus d'analyse fondamentale approfondi, combiné à une analyse extra-financière propriétaire. Les gérants ont une approche d'investissement de long terme visant à **accompagner la transition énergétique sur les décennies à venir**. Cette thématique est porteuse d'**opportunités d'investissement à impact**.

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution du marché actions sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans en investissant dans des **sociétés internationales, cotées sur des marchés réglementés, participant activement, directement ou indirectement, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition énergétique et climatique, et au développement durable**. Le fonds s'inscrit dans le cadre des **objectifs de développement durable définis par les Nations unies**, et plus spécifiquement sur les objectifs suivants : eau propre et assainissement (ODD 6), énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), consommation et production responsable (ODD 12), mesures relatives à la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et vie terrestre (ODD 15).

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Le processus d'investissement du fonds CM-AM Global Climate Change :

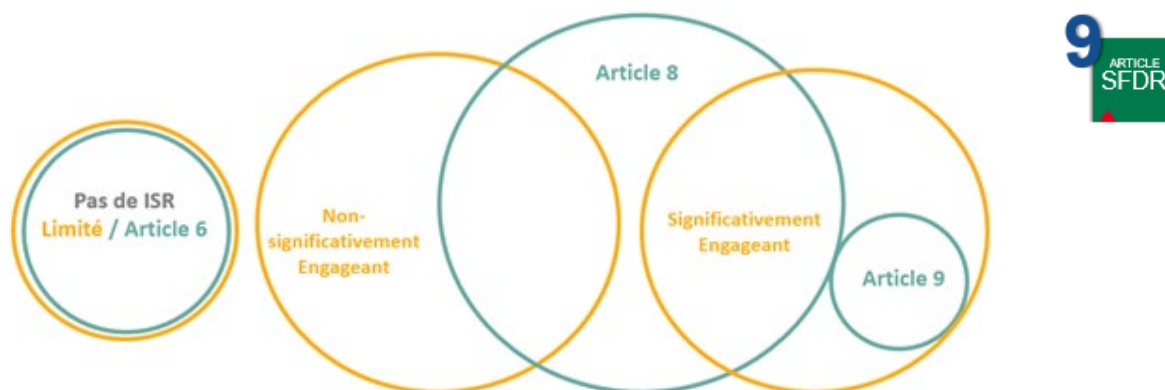


Le processus d'investissement du fonds repose sur les filtres suivants :

- **Filtre thématique** : Les sociétés sélectionnées interviennent a minima dans l'un des huit domaines « d'éco-activités » suivants : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture (y compris les forêts) et l'adaptation à la transition climatique.
- **Filtre d'exclusion** : L'équipe de gestion exclut les investissements dans des sociétés dont une partie de leur chiffre d'affaires ou revenus est liée à des activités telles que l'exploration, la production et l'exploitation de combustibles fossiles et à l'ensemble de la filière nucléaire.
- **Filtre carbone** : selon un modèle de « scoring carbone » propre à Crédit Mutuel Asset Management développé par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable, chaque société est notée de 1 à 5 (5 étant la meilleure note). Le fonds élimine les 20 % des sociétés les plus intenses en carbone de leur secteur d'activité, soit l'intégralité des sociétés ayant un score de 1.
- **Filtre ESG et gestion des controverses** : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dits « ESG », critères issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. La gestion élimine les sociétés ayant les plus mauvais profils (classe 1).
- **Sélection au sein de cet univers d'investissement** : Au sein de cet univers d'investissement filtré, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier. L'analyse fondamentale et financière s'attachera notamment à la position des sociétés dans la chaîne de valeur de leur secteur, aux perspectives de croissance, à la création de valeur, à la qualité de l'équipe dirigeante et leur politique

volontaire de lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'au suivi d'un certain nombre de ratios financiers.

Un fonds à impact, Article 9 selon la réglementation SFDR :



Source : Sustainalytics

L'Europe a mis en place la **réglementation SFDR** dans le but d'améliorer la transparence de l'industrie financière et le fléchage des investissements. Cette réglementation requiert en effet des sociétés de gestion qui divulguent les informations en matière risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) de leurs produits ainsi que leur impact sur la société et la planète.

Les fonds dits **Article 9** sont des fonds qui répondent aux critères de durabilité européens les plus stricts. La politique d'investissement de ce type de fonds doit clairement faire état d'un **objectif d'investissement durable**.

Objectif d'investissement durable

L'objectif du fonds est de sélectionner des valeurs ayant un impact positif sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Le fonds doit avoir une **intensité carbone inférieure** à celle de son indice de référence, le MSCI All Country World.

Afin de valider la cohérence du fonds avec l'accord de Paris, la trajectoire carbone du fonds est analysée et nous évaluons a posteriori son inscription dans un scénario d'augmentation de température de 2 degrés maximum.

Indicateurs d'impact

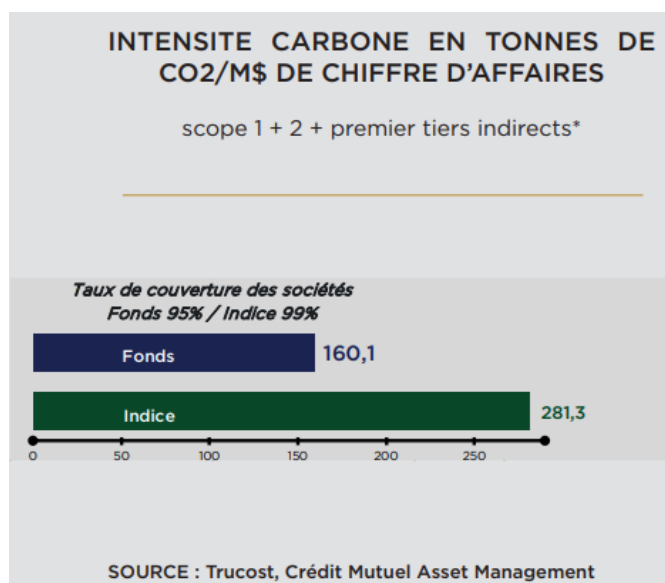
Le fonds mesure la contribution effective de ses investissements dans le domaine du changement climatique. La performance des indicateurs d'impact sur lesquels le fonds est engagé est la suivante :

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

■ Intensité carbone vs. indice

Le fonds communique sur l'intensité carbone du portefeuille par rapport à son indice de référence. L'intensité carbone correspond **aux émissions de gaz à effet de serre (GES)** normalisées par une donnée d'activité économique (généralement chiffre d'affaires, capitalisation boursière ou valeur ajoutée) pour **prendre en compte la différence de périmètre entre les émetteurs**.

Au 29/07/2022, l'intensité carbone du fonds était la suivante :



Ainsi, le fonds respecte son engagement puisque **son intensité carbone est très significativement en dessous de celle de son indice de comparaison**.

Méthodologie :

Les émissions carbone équivalent des sociétés en portefeuille se basent sur la méthodologie de notre prestataire Trucost (émissions « direct & first-tier indirect »). Celle-ci décompose les émissions générées par la société ainsi que ses fournisseurs en émissions directes et indirectes. Les émissions de gaz à effet de serre « directes » sont équivalentes aux émissions du scope 1 tandis que les émissions « first-tier indirect » regroupent les émissions du scope 2 ainsi que les émissions du scope 3 provenant des fournisseurs directs.

L'utilisation des émissions « first-tier indirect » permet d'atténuer les limites méthodologiques du scope 3 (*double comptage, solidité des estimations, etc.*).

Taux de couverture

95 % pour le portefeuille et 99 % pour l'indice de référence.

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

■ Empreinte carbone

Au vu de l'objectif de développement durable du fonds, nous évaluons l'empreinte carbone de celui-ci par rapport à son indice de référence. L'empreinte carbone permet de calculer les émissions GES que génèrent les investissements réalisés par le fonds. La donnée affiche l'impact absolu d'un investissement de 1 million d'euros en termes d'émissions de GES, exprimées en équivalent tonnes de CO₂.

Au 29/07/2022, l'empreinte carbone (tCO₂/M€) du fonds par rapport au MSCI All Country World était la suivante :

Fonds CM-AM Global Climate Change	Indice MSCI All Country World
60,19	112,86

Méthodologie

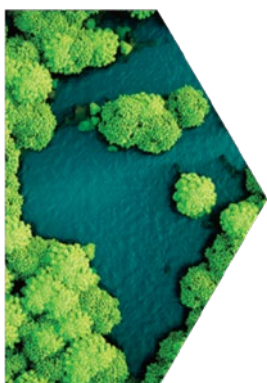
L'empreinte carbone est un ratio de détention des émissions de GES d'une société rapporté à sa valeur d'entreprise. L'empreinte carbone du portefeuille est donc la moyenne pondérée de l'empreinte des sociétés détenues en portefeuille. Les émissions de GES sont calculées en carbone équivalent en utilisant la méthodologie de Trucost (direct/first-tier indirect).

Taux de couverture

Le taux de couverture est de 96 % pour le fonds et de 97 % pour l'indice de référence.

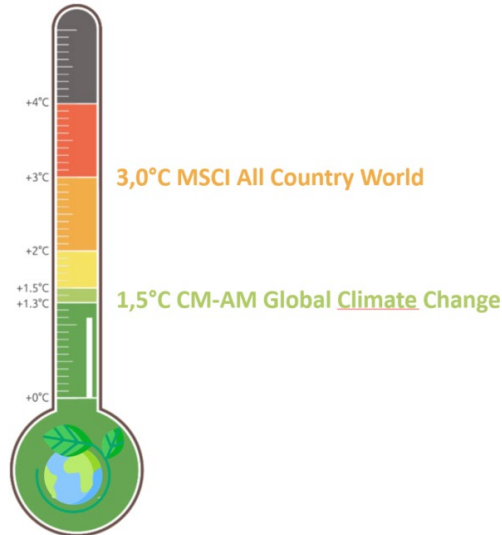
■ Température portefeuille

En aval de l'investissement et a posteriori, la trajectoire carbone du portefeuille est établie dans le cadre d'un scénario de réchauffement de 2 °C établi par les organismes internationaux comme le GIEC ou l'Agence Internationale de l'Énergie. **Le fonds investit dans des sociétés participant directement ou indirectement à la lutte contre le réchauffement climatique, ce qui lui a permis de respecter, à ce stade, un scénario de réchauffement de 2 °C défini par l'accord de Paris.**



CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Température du portefeuille au 29/07/2022



Source : ISS-Oekom

Méthodologie

Le calcul de la température du portefeuille est réalisé sur la base des données de notre prestataire ISS-Oekom. La température du portefeuille se calcule en agrégeant les températures des sociétés détenues par le fonds. Pour obtenir la température de chaque société, nous devons tout d'abord calculer le delta entre 1) le budget carbone de la société et 2) sa trajectoire carbone.

1) Le budget carbone est déterminé à travers la méthodologie du SDA « Sectoral Decarbonization Approach ». Un « stock carbone » est estimé en se basant sur les scénarii climatiques fournis par l'Agence Internationale de l'Énergie (IAE) dans son rapport World Energy Outlook 2019. Ce stock de carbone est ensuite attribué à chaque secteur, puis réparti au sein des entreprises de ce secteur.

2) La trajectoire carbone d'une société est déterminée à partir de différentes sources d'informations (*rapports annuels, données CDP, objectif déclarés au SBTi*). À partir de ces éléments, l'agence ISS – Oekom détermine un taux annuel de réduction/augmentation des émissions qui, appliqué aux émissions actuelles, permet une mesure annuelle des émissions futures de GES de l'entreprise jusqu'en 2050.

Le delta entre budget carbone dédié et émissions de l'entreprise en 2050 est converti en hausse de température à partir d'un calcul d'interpolation. Pour chaque entreprise, ce score de température est borné par 2 limites (1,5 °C valeur minimale et 6 °C, valeur maximale).

Taux de couverture

93 % pour le portefeuille et 93 % pour l'indice de référence

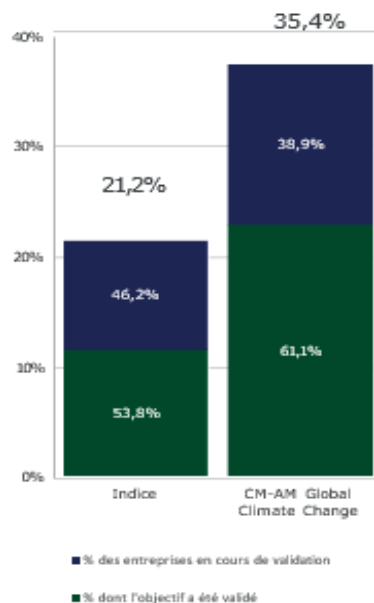
■ Signataires SBTi :

Lancée en juin 2015, l'initiative Science Based Targets (SBTi) vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2 °C, voire en deçà de 1,5 °C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'accord de Paris sur le climat. (Source : Global Compact).

Nous évaluons ainsi, a posteriori, le pourcentage des entreprises ayant un scénario respectant la trajectoire 2 °C de l'accord de Paris selon la méthodologie des Science Based Target Initiative (SBTi). **La proportion de sociétés investies et alignées aux SBTi du fonds est supérieure à celle de son indice de référence, plus généraliste, le MSCI All Country World.** Ce résultat confirme la pertinence des sociétés choisies par rapport à la thématique du fonds.

SCÉNARIO D'ALIGNEMENT 2C°

(% des entreprises ayant un scénario respectant la trajectoire 2C° de l'accord de Paris auprès de Science Based Target)



Méthodologie de calcul :

Les SBTi fournissent sur leur site internet la liste des signataires : <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Nous comparons ainsi cette liste avec notre portefeuille et avec son indice.

Taux de couverture :

100 % du portefeuille actions et 100 % de l'indice au 29/07/2022.

■ **Autres indicateurs extra-financiers**

✓ Répartition du portefeuille sur le score carbone

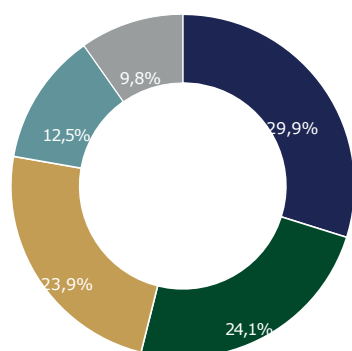
Le pôle de Finance Responsable et Durable (Fred) du Crédit Mutuel Asset Management a établi un modèle de scoring carbone propriétaire. **Il vise à corriger les biais sectoriels présents dans l'intensité carbone.** En effet, par nature, le secteur minier a une intensité carbone plus élevée qu'un secteur à moindre intensité capitalistique comme le secteur médiatique, le score carbone corrige ce décalage en notant les sociétés au sein de leur secteur respectif.

Ce score s'établit sur une échelle de 1 à 5.

Un score de 1 représente une intensité carbone élevée au sein d'un secteur tandis qu'un score de 5 signifie une intensité carbone faible au sein du secteur.

Au 29/07/2022, le score moyen pondéré du portefeuille était de 3,3/5 vs. 3,1/5 pour l'indice.

Répartition du portefeuille par scoring carbone au 29/07/2022 :



RÉPARTITION PAR SCORING CARBONE

(% du portefeuille actions)

SCORE 5	29,9%
SCORE 4	24,1%
SCORE 3	23,9%
SCORE 2	12,5%
NON NOTÉE	9,8%

Le portefeuille du fonds est susceptible de modification à tout moment.

Méthodologie de calcul

Le scoring carbone est calculé à partir des données brutes fournies par le prestataire Trucost. Il se base sur l'intensité carbone dont la méthodologie a été décrite ci-dessus. Une fois la mesure effectuée sur chaque société d'un secteur donné (basé sur la classification GICS « Industry Group »), l'intensité carbone est exprimée en pourcentage avec un résultat de 1 (100 %) pour l'IC la plus faible et 0 (0 %) pour l'IC la plus élevée. Un score est déduit de ce pourcentage grâce à une matrice de transition. L'échelle du score va de 1 (moins bonne note) à 5 (meilleure note).

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Taux de couverture

96 % de la base actions pour le portefeuille investit vs. 96 % pour l'indice.

✓ Alignement par rapport aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies

Le fonds s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations unies, et plus spécifiquement sur les objectifs suivants : eau propre et assainissement (ODD 6), énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), consommation et production responsable (ODD 12), mesures relatives à la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et vie terrestre (ODD 15).

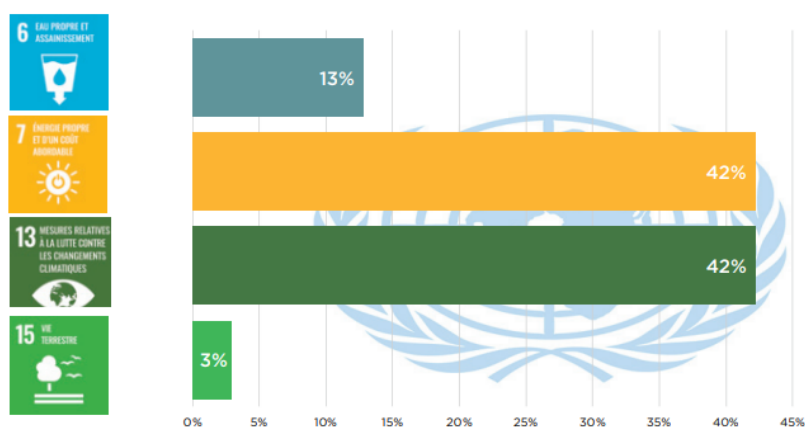
Répartition du portefeuille par ODD au 29/07/2022 :

PRINCIPAUX OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU
CIBLÉS PAR LES INVESTISSEURS DU FONDS



(en % du portefeuille actions)



Méthodologie de calcul

L'alignement aux principaux ODD des Nations unies est calculé à partir des données de notre prestataire ISS-Oekom. Ce dernier effectue une estimation de l'alignement des revenus des sociétés aux objectifs de développement durable. Cette étude de l'exposition des revenus est réalisée à partir de plus de 800 indicateurs qualitatifs et quantitatifs propres à ISS-OEKOM. L'agence extra-financière utilise une typologie assez similaire aux ODD à partir de laquelle nous effectuons

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

un rapprochement avec les objectifs de développement durable, tels qu'ils sont définis par les Nations unies.

Ne sont comptabilisées que les sociétés réalisant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires en lien avec un ou plusieurs objectifs de développement durable pertinents à la thématique du fonds, sachant qu'une société peut simultanément avoir des activités dans plusieurs ODD.

Taux de couverture

Au 29/07/2022, le taux de couverture est de 91 % du portefeuille.

✓ Prises en compte de critères ESG :

Dans le cadre d'une approche durable, le fonds exclut de son univers d'investissement les sociétés présentant d'importants risques extra-financiers. Cela s'effectue à travers l'élimination des sociétés ayant les plus mauvaises notes sur les critères ESG (soit l'intégralité des sociétés de la classe 1) en utilisant une méthodologie propriétaire développée par l'équipe du pôle de Finance Responsable et Durable du Crédit Mutuel Asset Management.

Méthodologie de calcul

Le calcul est alimenté par des données quantitatives fournies par les principales agences de notation extra-financière. Ces données sont ensuite analysées puis retravaillées autour de 45 indicateurs au sein de 15 catégories. À partir de ces indicateurs, il est obtenu un score qui est enrichi d'une analyse qualitative s'appuyant sur les échanges avec la société. Celle-ci est le reflet des critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux (dont le climat) et l'engagement de l'entreprise dans une démarche socialement responsable. **À titre d'illustration, le respect des droits de l'homme, la stratégie climat et la qualité du management sont inclus dans nos catégories ESG.** Cette association d'analyse quantitative et qualitative permet d'obtenir une classification globale pour l'émetteur.

Le système de classification s'étend sur une échelle de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). **Le fonds s'engage à ne retenir dans son portefeuille que les sociétés les plus engagées, et d'éliminer les sociétés ne répondant pas à la philosophie du fonds.** Les classifications sont revues et mises à jour sur une base annuelle.

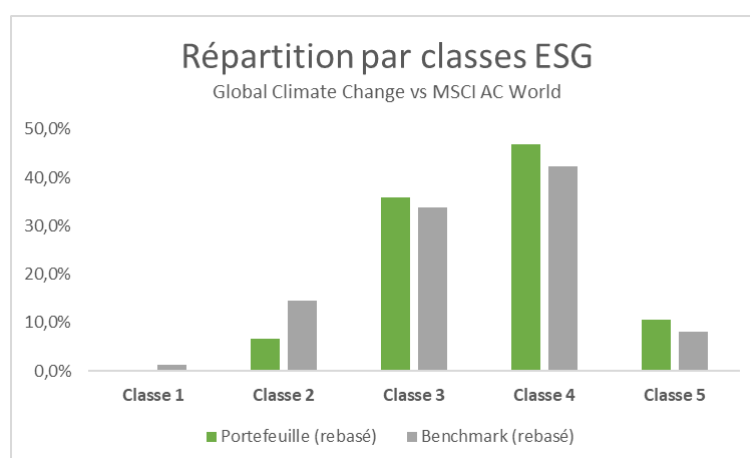
Tableau de notation ESG selon le modèle propriétaire de l'équipe Finance Responsable et Durable

1	<i>Négatif</i>	Risque ESG élevé/Actifs potentiellement gelés
2	<i>Peu impliqué</i>	Plus indifférent qu'opposant
3	<i>Administratif neutre</i>	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle
4	<i>Engagé</i>	Engagé dans la trajectoire
5	<i>Best-in-class</i>	Pertinence réelle/Un des meilleurs dans sa catégorie

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

L'équipe de gestion est en dialogue permanent avec le pôle de Finance Responsable et Durable afin d'échanger au sujet du changement de notation d'un émetteur ainsi que pour lui soumettre de nouvelles sociétés à noter. Les gérants respectent les conclusions de l'équipe du Pôle Finance Responsable et Durable en matière de notation et de classification.

Au 29/07/2022, le fonds a une classe ESG moyenne de 4, ce qui est meilleur que son indice de référence qui ressort à 3.



Source interne.

Taux de couverture

Au 29/07/2022, le taux de couverture est de 100 % du portefeuille actions.

Exemple d'investissement du fonds : OVH Cloud

Ce focus sur OVH Cloud, détenu par le fonds, permet d'illustrer l'application des filtres extra-financiers du label Greenfin et de notre gestion ainsi que l'impact positif des initiatives prises par la société.

OVH Cloud : des centres de données plus durables

Si « les données sont le pétrole du XXI^e siècle », souhaitons qu'elles n'émettent pas autant de carbone que le combustible fossile... Et il y a de réels raisons d'espérer que ce ne soit pas le cas. Pour mémoire, les centres de données consomment 1 % de l'électricité et sont responsables de 0,3 % des émissions de CO₂ au niveau mondial selon l'Agence Internationale de l'Énergie. Certes, ce dernier chiffre n'est pas encore très important, mais sa croissance accompagne celle de nos usages numériques quotidiens. Toutefois, lorsque l'on compare sur les années passées l'explosion du trafic des données et la consommation d'électricité des centres de données, cette dernière

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

n'augmente finalement que marginalement. Cette performance est possible grâce à des sociétés comme OVH Groupe qui ont une réelle volonté de réduire leurs émissions carbone. Comment cela est-il possible ?

En matière d'impact, OVH a développé très tôt une politique de développement durable. Si 78 % de l'énergie utilisée provient d'énergies renouvelables aujourd'hui, OVH a pour objectif d'atteindre 100 % d'ici 2025. Grâce à son expertise technologique et son engagement en termes d'impact, la société réussit à réduire son empreinte carbone et par extension, celle de ses clients. Par exemple, elle a créé un système de refroidissement liquide, à grande échelle, réduisant la consommation d'énergie liée au refroidissement des serveurs, source importante de consommation d'électricité. De plus, OVH construit elle-même ses serveurs et n'hésite pas à réutiliser les composants encore fonctionnels des anciens équipements pour en fabriquer de nouveaux. Le taux de réutilisation des composants était ainsi de 21 % en 2020. L'efficacité de leurs centres de données est également à un très bon niveau de performance au regard des standards internationaux. Sur le plan du recyclage, tous les composants hors d'usage sont retraités pour créer de nouvelles sources de matières premières via des partenaires certifiés.

OVH appartient à notre thème d'investissement « Énergies Renouvelables et Efficience Énergétique ». Selon nos estimations, la société réalise entre 50 % et 100 % de son chiffre d'affaires dans le domaine d'éco-activités du label Greenfin « centres de données utilisant des énergies renouvelables ». En effet, 78 % de l'énergie utilisée dans ses centres de données provient d'énergies renouvelables. La société n'a pas de controverses majeures.

Concernant la classe ESG, OVH est en classe 4 (5 étant la meilleure classe) reflétant ses engagements tant sur l'environnement que sur le social et la gouvernance avec un bon équilibre entre ces 3 composantes.

OVH est une société de croissance qui bénéficie de l'externalisation par les entreprises d'une partie de leur informatique. Elle a généré un chiffre d'affaires de 663 millions d'euros sur son exercice fiscal 2021 (clos au 31 août 2021) en hausse de 12 % avec une marge d'EBITDA ajustée de 39,5 %. La société estime pouvoir accélérer sa croissance à 25 % en 2025 grâce à la combinaison de plusieurs catalyseurs comme le développement du cloud computing, les services à la demande sur les plateformes d'exécution d'applications, l'hébergement de sites internet...

■ Production d'indicateurs complémentaires

Le changement climatique ne se réduit pas seulement au réchauffement terrestre. Par conséquent, nous prévoyons d'élargir, à terme, le champ d'indicateurs d'impact, notamment au domaine des déchets et de la consommation d'eau. Néanmoins, la production de nouveaux indicateurs d'impact dépend de la disponibilité et de l'amélioration de la qualité de la donnée fournie par les émetteurs et agences extra-financières. En l'absence d'un cadre réglementaire harmonisé au niveau mondial, la qualité de la donnée extra-financière est grandement influencée par les facteurs suivants : *profil de compétences des personnes en charge de la collecte, méthodologie de collecte, standardisation de l'analyse, analyse qualitative, critères de pondération...*

À ce stade, nous ne disposons pas d'assez de données harmonisées et d'un taux de couverture satisfaisant pour produire des indicateurs complémentaires en lien avec ces deux sujets.

Suivi des controverses

Un suivi des controverses spécifiques majeures est intégré au sein de l'analyse extra-financière. La liste des sociétés ayant une controverse majeure (i.e. rouge) sur un sujet ESG est établie et tenue à jour par le Pôle de Finance Responsable et Durable (FReD). Cette liste utilise la prestation « Normed-Based Research » d'ISS ESG pour alimenter la base de données controverses ESG.

« Une controverse spécifique est définie comme la première matérialisation d'un risque ESG. Elle entraîne d'abord un risque de réputation puis, une fois confirmée la matérialité de l'élément controversé, l'émergence de coûts financiers directs ou indirects. La controverse peut également être perçue comme un indicateur de tendance avancé de l'évaluation ESG d'une société.

Crédit Mutuel AM définit 3 codes couleurs pour préciser le niveau de controverse spécifique des sociétés sur lesquelles elle investit :

- **Vert** : absence de controverse
- **Orange** : présence d'au moins une controverse caractérisée par l'un des éléments suivants :
 - Information publique et fragmentaire
 - Manquement avéré au respect d'une norme établie avec mesures correctives en cours
 - Manquement prétendu au respect d'une norme établie
 - Manquement imminent au respect d'une norme établie
- **Rouge** : présence d'au moins une controverse caractérisée par un manquement avéré au respect d'une norme établie sans mise en œuvre de mesures correctives. »

À chaque survenance d'une controverse classée rouge, ISS ESG fournit une analyse décrivant les éléments factuels ayant permis ce classement. Le département FReD analyse la controverse rouge en question afin de la confirmer. Le principe général est la confirmation de la controverse en l'état. FReD communique alors ces informations à tous les départements concernés (gestion, risques). Il peut arriver qu'une controverse classée rouge ne soit pas confirmée par FReD. Une analyse spécifique est alors produite pour décision par le Comité ad hoc.

La règle générale est l'absence dans les portefeuilles de sociétés classées rouges.

- **Survenance de la controverse « rouge » avant achat :**

Les gérants doivent s'assurer de l'absence de controverse rouge dans la BDD ESG. L'alerte « pré-trade » empêche l'achat dans les systèmes où il est mis en œuvre.

- **Survenance de la controverse « rouge » après achat :**

Le délai de sortie des portefeuilles de l'émetteur nouvellement « rouge » est d'un mois dans des conditions normales de marché.

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

▪ Contrôles dédiés

Une série de contrôles de premier niveau ou C1N au sein des gestions est prévue pour s'assurer du respect des valeurs interdites à l'instar des politiques sectorielles, de même qu'une tâche de deuxième niveau ou C2N sur le suivi post-trade et le respect du processus par la Direction des Risques.

Les controverses « orange » ne font pas l'objet de mesures d'exclusion, mais uniquement d'une action de surveillance.

Au cours de l'année, CM-AM Global Climate Change n'a pas été investi dans une société ayant une controverse rouge.

Utilisation d'instruments dérivés

La politique d'utilisation d'instruments financiers dérivés de l'équipe de gestion du fonds CM-AM Global Climate Change n'a pas vocation à dénaturer significativement et durablement l'objectif d'investissement du fonds. Dans ce contexte, l'emploi d'instruments financiers se concentre sur des futures indiciaires et plus particulièrement sur le MSCI World, le future sur notre indice de comparaison, le MSCI All Country World, ne présentant pas une liquidité suffisante. Des contrats sur les devises pourront également être utilisés ponctuellement. Les produits dérivés sont utilisés pour optimiser la construction du portefeuille.

L'équipe a utilisé des contrats futures dans les situations suivantes concernant la construction de son portefeuille :

- Pour gérer des mouvements sur le passif.
- Pour ajuster le taux d'exposition au marché.
- Dans des phases extrêmes de marchés (comme la crise de 2008, mars/avril 2020 ou la période de retournement actuelle depuis la fin 2021).
- L'équipe de gestion n'a pas utilisé d'options sur des titres.
- Le fonds est un fonds actions avec des positions longues uniquement et donc il n'est pas vendeur à découvert des titres de la thématique.

La position des futures n'est pas centrale dans la gestion du fonds et intervient seulement dans des conditions de marché spécifiques.

Depuis le lancement du fonds le 21 juin 2021, nous avons utilisé :

- Des contrats futures sur le change EUR/USD afin de couvrir notre position short en dollars US ; position short, car nous n'avions pas encore de comptes de trading devises ouverts au lancement du fonds. Depuis le 6 juillet 2021, les comptes ont été ouverts et la position a été vendue.
- Des futures sur le MSCI World en position longue. Au regard de la très forte volatilité des marchés depuis le mois de novembre 2021 (volatilité entre 18 et 38), nous avons utilisé des futures MSCI World afin de gérer l'exposition du fonds. Au 7 juillet 2022, nous avons une position longue équivalente inférieure à 2,5 % du fonds. Cette position sera remplacée par des titres progressivement, sauf conditions de marché exceptionnelles.

Taux de rotation du label Greenfin du fonds

Selon le label Greenfin, le taux se calcule de la façon suivante : la moitié de la somme des achats et des ventes en capitaux des 12 derniers mois à laquelle on soustrait la somme des rachats et des souscriptions/moyenne de l'actif net sur la période.

Depuis le lancement du fonds, selon le référentiel du label Greenfin, celui-ci doit être inférieur à 2 sauf conditions de marché particulières. « Un taux de rotation supérieur à 2 doit être justifié par des conditions de marché particulières, objectives et chiffrées : modification de la stratégie d'investissement du fonds, volatilité importante des marchés, volatilité importante des mouvements dans le fonds (souscriptions et rachats), etc. ».

Le fonds a été lancé le 21 juin 2021. Nous avons calculé le taux de rotation sur la période du 21 juin 2021 au 31 mai 2022 et du 1 juillet 2021 au 30 juin 2022 (pour atteindre 12 mois pleins). Sur ces 2 périodes, le taux de rotation selon la méthode du label Greenfin est de - 1,47 et de - 1,28. Donc, la gestion respecte bien le critère du taux de rotation.

Le taux de rotation du fonds est négatif du fait des importantes souscriptions reçues par le fonds depuis son lancement.

Glossaire

- **Chiffre d'affaires éco-activités**

Le référentiel du label Greenfin liste 8 catégories d'activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique (« éco-activités ») et éligibles au financement du fonds candidat :

ÉNERGIE	BÂTIMENTS	GESTION DES DÉCHETS ET CONTRÔLE DE LA POLLUTION	INDUSTRIE
TRANSPORT PROPRE	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	AGRICULTURE ET FORÊTS	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une part majoritaire est réservée à ces activités dans la répartition du fonds candidat. Le référentiel définit les règles de répartition du fonds entre ses différentes poches d'investissement. Les catégories d'émetteurs I, II et III sont définies en fonction du poids des éco-activités dans leur chiffre d'affaires. Le fonds doit respecter la répartition suivante selon le label Greenfin : a minima 20 % de sociétés réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités et au maximum 25 % de sociétés réalisant entre 0 % et 10 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités, le solde étant composé de sociétés réalisant entre 10 % et 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités et également de créances et d'instruments du marché monétaire pour un montant maximum de 10 % pour ces deux dernières catégories.

Source : Greenfin

- **Empreinte Carbone**

Elle se définit comme la mesure des émissions de carbone générées indirectement par les divers modes de gestion financière. Pour calculer cette empreinte carbone (carbon footprint en anglais), nous mesurons les émissions de carbone d'un portefeuille actions en fonction des émissions que génèrent les entreprises détenues dans ce portefeuille et du nombre d'actions. Concrètement, quand un investisseur détient des actions de compagnies pétrolières ou finance des centrales à charbon, il émet plus de gaz à effet de serre que s'il investit dans des entreprises aux activités vertes. L'intérêt de ces empreintes carbone est de faire prendre conscience aux investisseurs du poids qu'ont leurs choix de placements dans l'orientation de l'économie et, donc, de leur rôle clef pour « décarboner » l'économie et se tourner vers les entreprises les plus vertueuses dans ce domaine.

Source : Novethic

- **Intensité carbone**

L'intensité carbone de l'électricité est une mesure de la quantité d'émissions de carbone (CO₂ équivalent) produite par kilowattheure d'électricité consommés. Il s'agit des tonnes de CO₂e par millions de dollars de chiffre d'affaires générés par le portefeuille. Cette mesure prend en compte la taille des entreprises en portefeuille (par la valeur d'entreprise et le chiffre d'affaires) et est donc plus pertinente en termes d'efficacité opérationnelle.

- **Neutralité carbone**

Le principe de neutralité carbone repose sur le constat qu'une tonne de gaz à effet de serre (GES) émise dans l'atmosphère a rigoureusement le même impact sur le climat, quelle que soit la localisation de l'émetteur ou la façon dont cette émission s'effectue. De la même manière, la réduction des émissions de GES a le même impact, quel que soit le lieu où elle se produit. On peut donc « compenser » les émissions, d'où le terme « compensation carbone », le plus généralement en finançant des projets réduisant un volume d'émissions équivalent. Le CO₂ est un gaz miscible dans l'atmosphère donc, si on émet une certaine quantité de ce gaz à un endroit précis, il peut être compensé si on enlève une quantité égale de ce même gaz ailleurs : c'est le principe de neutralité carbone.

Source : Novethic

- **Objectifs de Développement Durable - ODD**

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) (en anglais : Sustainable Development Goals, ou SDGs) sont 17 objectifs mondiaux que les États s'engagent à atteindre au cours des 15 prochaines années (2015-2030). Les ODD ont pour objectif de réaliser 3 accomplissements ambitieux d'ici 2030 : mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et enfin, régler le problème du changement climatique.

- **Scénario d'alignement**

L'accord de Paris définit un cadre mondial visant à éviter un changement climatique dangereux en limitant le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5 °C. Il vise également à renforcer la capacité des pays à faire face aux conséquences du changement climatique et à les soutenir dans leurs efforts.

Source : Commission européenne

- **Scoring Carbone**

Cette notation est établie par le pôle extra-financier de Crédit Mutuel Asset Management à partir des données quantitatives et qualitatives fournies par un prestataire tiers, Trucost. Ainsi, pour chaque société, le pôle extra-financier :

- **Établit un score carbone. Ce score carbone, établi sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la meilleure note, compare l'intensité carbone de la société à celle de son secteur d'activité à un instant T.**
- **Complète son approche par l'étude de la dynamique de l'intensité carbone de la société. Cet indicateur, reflété par l'ajout d'un signe de tendance, mesure l'évolution de l'intensité carbone de la société sur trois ans par rapport à son secteur d'activité.**

La combinaison de ces deux éléments permet de restreindre l'univers initial d'au moins 20 % et d'éliminer les sociétés les moins bien évaluées.

Tous les droits relatifs aux données et rapports Trucost appartiennent à Trucost et/ou à ses donneurs de licence. Ni Trucost, ni ses sociétés affiliées, ni ses donneurs de licence ne sont responsables des erreurs, des omissions ou des interruptions dans les données et/ou les rapports Trucost. Aucune autre distribution des données et/ou des rapports Trucost n'est autorisée sans l'accord écrit de Trucost.

Tous les droits relatifs aux données et rapports appartiennent à ISS-Oekom et/ou à ses donneurs de licence. Ni ISS-Oekom, ni ses sociétés affiliées, ni ses donneurs de licence ne sont responsables des erreurs, des omissions ou des interruptions dans les données et/ou les rapports ISS-Oekom. Aucune autre distribution des données et/ou des rapports ISS-Oekom n'est autorisée sans l'accord écrit de ISS-Oekom



Fonds géré par Crédit Mutuel Asset Management.

Crédit Mutuel Asset Management, société de gestion d'actifs agréée par l'AMF sous le numéro GP 97-138, Société Anonyme au capital de 3 871 680 € dont le siège social est 4, rue Gaillon 75002 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 388 555 021. Crédit Mutuel Asset Management est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Toute reproduction de ce document est formellement interdite, sauf autorisation de Crédit Mutuel Asset Management.



AVERTISSEMENT

Investir dans un fonds peut présenter des risques, l'investisseur peut ne pas récupérer les sommes investies. Toute personne souhaitant investir doit se rapprocher de son conseiller financier qui l'aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec ses objectifs, sa connaissance et son expérience des marchés financiers, son patrimoine et sa sensibilité au risque ; il lui présentera également les risques potentiels. Le fonds CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE est exposé aux risques suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de marché actions, risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation, risque de change, risque de taux, risque de crédit, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document, qu'il s'agisse de la référence à certaines valeurs ou instruments financiers, ou à des fonds en gestion collective ne constituent en aucune façon un conseil en investissement et leur consultation est effectuée sous votre entière responsabilité. Le portefeuille du fonds est susceptible de modification à tout moment. Les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur), le processus de gestion et les prospectus sont disponibles sur le site internet creditmutuel-am.eu et peuvent être communiqués sur simple demande. Les fonds gérés par Crédit Mutuel Asset Management ne peuvent être ni vendus, ni conseillés à l'achat, ni transférés, par quelque moyen que ce soit, aux États-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à toutes « US Person », y compris toutes personnes, physiques ou morales, résidentes ou établies aux États-Unis. Toute reproduction de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management.

WWW.CREDITMUTUEL-AM.EU